Accro2gym

Fiche d'inscription 2018-2019

(1) Adhérent

Nom: Prénom:

Date de naissance:

(Nom & Prénom des parents) :

Adresse:

Code postal: Ville :

Email:

Téléphone(s):

(2) Cours *Entourer les cours choisis*

Gym - Baby Gym

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
9h15-10h00 **Baby Gym** 115€	17h00-18h45 **Jeunesses** 200€	09h30-10h30 **5-6 ans** 155 €	17h00-18h45 **Poussines Niv 3-4** 200 €	9h15-10h00 **Baby Gym** 115 €	09h45-12h00 **Jeunesses Ainées** 210 €
10h00-10h45 **RAM**	18h45-20h30 **Jeunesses** 200 €	10h30-12h15 **Jeunesses Niv 4-5** 200 €		16h50-17h35 **3 ans** 115 €	
16h50-18h20 **Poussines** 190 €		13h30-15h15 **Poussines Niv 4-5** 200 €		17h35-19h15 **Poussines niveau 4-5** 200 €	
18h20-19h50 **Jeunesses** 190 €		15h15-16h45 **Poussines Niv 3-4** 190 €		19h15-21h00 **Jeunesses Ainées** 200 €	
		16h45-17h30 **4 ans** 115 €			
		16h00-18h45 **Jeunesses Ainées** 210 €			

Modern Jazz - Moderne - Pilates

LUNDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
11h00-12h00 **Pilates** 155 €	14h15-15h00 **Moderne 5-6 ans** 115 €	19h15-20h15 **Pilates** 155 €	10h15-11h30 **Pilates + Stretching** 170 €
17h00-17h45 **Modern Jazz 4-5 ans** 115 €	15h00-16h00 **Moderne 6-7 ans** 155 €		
17h45-18h45 **Modern Jazz 8-10 ans** 155 €	16h00-17h00 **Moderne 8-11 ans** 155 €		
18h45-19h45 **Modern Jazz 11-15 ans** 155 €	17h00-18h15 **Moderne 12-16 ans** 170 €		
19h45-21h00 **Modern Jazz Ados-Adultes** 170 €	18h15-19h15 **Pilates** 155 €		

(3) Informations complémentaires *(Cocher si vous êtes concerné)* :

- ☐ je souhaite une licence **compétition** **(+ 15 €)**. *Il faudra un justaucorps Club.*
- ☐ je m'inscris à **plusieurs cours** ou nous sommes **au moins 2 de la même famille** à nous inscrire **(je déduis 20% sur le 2ème cours - hors forfaits)**
- ☐ je m'inscris à **plusieurs cours compétition gym** **(forfait 2 cours = 240 €, forfait 3 cours = 360 €, + 15 € licence)**

(4) Documents obligatoires, règlement:

- ☐ **Certificat médical** de non contre-indication à la pratique de la gym et/ou danse *(**pour les mineurs uniquement**, avec **mention « en compétition »** pour les intéressées)*
  ou
  Attestation de santé *(si vous avez déjà fourni un certificat médical l'an passé pour la même pratique).*
- ☐ **1 photo d'identité pour les gymnastes en compétition**

Règlement : sont acceptés les chèques, espèces, chèques-vacances, coupons-sports, Carte Pass'Region, prises en charge Comités d'Etablissements ou organismes sociaux, Paypal et/ou Cartes Bancaires (sur site internet de l'association). Règlement en 3 fois possible (chèques encaissés en septembre, janvier et avril).

(5) Engagement, droit à l'image:

Je soussigné : _____ m'engage, ou engage mon enfant, à participer aux cours toute l'année *(le remboursement sera effectué uniquement en cas de force majeure: accident, maladie, déménagement, perte d'emploi)*, déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur *(disponible sur notre site internet)* et m'engage à le respecter, j'accepte les prises de photos ou films lors des activités et compétitions d'Accro2gym et leur utilisation libre sur ses supports de communication, autorise le professeur responsable à faire pratiquer en cas d'urgence, une intervention médicale ou chirurgicale en cas de nécessité.

Fait à Faverges, le : Signature :

Fédération Sportive et Culturelle de France

Faverges Seythenex

Annexe : Certificat médical

CERTIFICAT MEDICAL D'ABSENCE DE CONTRE INDICATION À LA PRATIQUE D'UNE ACTIVITE PHYSIQUE ET SPORTIVE

Je soussigné(e)..... Docteur en médecine,

Après avoir examiné ce jour .....

Mme ou M. .....

Né(e) le /...../...../...../

Certifie après examen que son état de santé actuel :

- Ne présente pas de contre-indication clinique à la pratique des activités physiques ou sportives, en particulier pour la ou les disciplines suivantes :
    - En compétition et en loisir* : …….
    - En loisir uniquement* : …….
- Présente une contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives suivantes* : …….

(*à compléter ou rayer selon les cas)

Date :

Signature et Cachet

Conformément à la loi n°2016-041 du 26/01/2016 et des décrets n°2016-1157 et 2016-1387, ce certificat médical est valable 3 ans pour la délivrance d'une licence sans interruption au cours des 3 années sous réserve de remplir un auto-questionnaire de santé annuel mentionnant l'absence d'événements médicaux dans l'année écoulée, auquel cas un nouveau certificat médical est nécessaire.

Pour les sports à contraintes particulières, un certificat annuel reste nécessaire : alpinisme ; plongée subaquatique ; spéléologie ; disciplines sportives, pratiquées en compétition, pour lesquelles le combat peut prendre fin, notamment ou exclusivement lorsqu'à la suite d'un coup porté l'un des adversaires se trouve dans un état le rendant incapable de se défendre et pouvant aller jusqu'à l'inconscience ; disciplines sportives comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé ; disciplines sportives, pratiquées en compétition, comportant l'utilisation de véhicules terrestres à moteur à l'exception du modélisme automobile radioguidé ; disciplines sportives comportant l'utilisation d'un aéronef à l'exception de l'aéromodélisme ; rugby à XV, le rugby à XIII et le rugby à VII.

Ce certificat médical n'est pas nécessaire avant l'âge de 6 ans et pour les activités non sportives

Questionnaire de santé pour le renouvellement d'une licence sportive FSCF

Merci de répondre à toutes les rubriques de ce questionnaire.

- Questionnaire Santé – Sport rempli le :……..

Nom, Prénom :……Date de naissance : ……

RÉPONDEZ AUX QUESTIONS SUIVANTES PAR OUI OU PAR NON DURANT LES DOUZE DERNIERS MOIS :	OUI	NON
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	□	□
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	□	□
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	□	□
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	□	□
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	□	□
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	□	□
À ce jour :		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois ?	□	□
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	□	□
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	□	□
NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.		

- **Si vous avez répondu OUI** à une ou plusieurs questions : il est nécessaire de consulter votre médecin afin d'obtenir un nouveau certificat médical à fournir. Présentez-lui ce questionnaire renseigné.
- Si vous avez répondu NON à toutes les questions : vous n'avez pas de nouveau certificat médical à fournir. Compléter et signer l'attestation et fournissez-la **sans le questionnaire** (que vous conserverez)

Partie à détacher

Attestation santé pour le renouvellement d'une licence sportive FSCF pour l'année 2018-2019

Date du dernier certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique d'une activité physique ou sportive : ……

Je, soussigné, …….. atteste sur l'honneur, avoir répondu négativement à **toutes** les rubriques du questionnaire de santé.

À ……, le……

Signature du pratiquant ou de son représentant légal

Accro2gym

REGLEMENT INTERIEUR

Le non respect du présent règlement fera l'objet d'une exclusion temporaire voire définitive de l'adhérent.

PIECES A FOURNIR

Est adhérent tout adulte et enfant ayant fourni un dossier d'inscription complet. Celui-ci doit contenir les pièces suivantes :

- Pour les moins de 18 ans : un certificat médical de « non contre-indication » à la pratique de la gymnastique et/ou de la danse (en fonction des cours suivis), de moins de 2 mois (établi au plus tôt le 1er juillet et fourni au plus tard le 30 septembre, sous peine d'exclusion). Celui-ci doit mentionner « en compétition » le cas échéant.
- La fiche d'inscription complétée et signée.
- 1 photo d'identité pour les compétiteurs.
- Le règlement de l'adhésion annuelle individuelle et des cours (paiements en plusieurs fois possible selon modalités sur la fiche d'inscription).

L'inscription sera effective lors de la remise du dossier complet.

REGLES DE VIE

- Les cours commencent en septembre et finissent en juin (dates fixées par le comité d'administration). En cas de force majeure (éducateur indisponible, salles non utilisables sur une période donnée), les horaires peuvent être modifiés, voire certains cours annulés. L'entraîneur du cours doit en aviser les parents concernés.
- Les cours ne sont pas assurés pendant les vacances scolaires.

• Des stages pourront être proposés pendant les vacances scolaires. Toutefois une participation financière supplémentaire sera demandée.

• Les parents doivent :
- accompagner l'adhérent dans le gymnase.
- s'assurer de la présence de l'entraîneur
- venir rechercher l'adhérent dans la salle dès la fin des cours.

ABSENCE

• En cas de blessure, il est demandé de présenter un certificat médical, autorisant le gymnaste à pratiquer de nouveau son activité, ou à défaut une décharge des parents ou tuteur.

• Si pour quelque raison que ce soit l'enfant doit quitter le gymnase avant la fin du cours, il devra être muni d'une autorisation écrite de ses parents.

DEVOIRS ET COMPORTEMENT DU SPORTIF

Les obligations du gymnaste

• Respecter le règlement intérieur.

• Commencer et terminer les cours à l'heure et ne pas quitter la salle pendant les cours, (sauf demande écrite exceptionnelle).

• Porter une tenue sportive pendant les cours. Les cheveux longs ou mi longs doivent si possible être attachés.

• Tous les bijoux sont interdits y compris ceux en plastiques. Les boucles d'oreilles sont tolérées.

• Ne pas apporter de téléphone portable (un téléphone est à disposition sur place en cas d'urgence) et/ou tout autre appareil (de photos, musique…..). Nous déclinons toute responsabilité en cas de vol.

• Ne pas monter sur les tapis avec des chaussures de ville.

• Ne pas utiliser les agrès avant ou après les cours.

• Ne pas fumer, manger du chewing-gum à l'intérieur des locaux.

• Ne pas faire pénétrer un animal à l'intérieur du gymnase.

• Seul les adhérents et leurs parents ou accompagnants sont autorisés à pénétrer dans le gymnase.

• Tout adhérent doit veiller à récupérer toutes ses affaires à la fin de chaque cours.

• Ranger le matériel pédagogique à la fin de chaque cours (les parents volontaires pour les aider sont les bienvenus).

• Toute publicité et/ou propagande politique, religieuse, commerciale sont rigoureusement interdites à l'intérieur des installations pendant les créneaux horaires attribués à l'association. Seule la publicité des sponsors de l'association est autorisée.

• Respecter les entraîneurs : En cas de comportement déplacé à l'égard d'un entraîneur ou tout autre membre du club, ou si le gymnaste perturbe la bonne marche du cours, une entrevue pourra être organisée avec ses parents. Des mesures seront prises, pouvant aller jusqu'à une exclusion temporaire ou définitive, sans remboursement.

COURS

• Les créneaux horaires des cours sont susceptibles de changement en cours d'année en cas de force majeure (manifestation sportive impliquant l'impossibilité d'accès aux installations, par exemple).

• Les méthodes de cours mises en œuvre et les exigences techniques et annexes en découlant restent à l'appréciation de l'entraîneur.

• Les horaires de cours fixés pour chaque groupe doivent être respectés, aussi bien pour l'heure d'arrivée que pour l'heure de départ, ceci pour ne pas gêner les cours des groupes qui précédent ou qui suivent et par respect de la discipline interne de l'association.

• Si le nombre d'élèves n'excède pas trois, le cours n'est pas assuré.

• En cas de retard de l'entraîneur et tant qu'il n'est pas dans la salle de gymnastique, aucune personne n'est autorisée à pénétrer dans la salle et à monter sur les agrès.

• Il est conseillé d'arriver 5 minutes avant le début des cours (pour le changement de tenue).

• En cas de blessure, il sera fait appel :
- aux parents ou responsables indiqués lors de l'inscription
- aux services d'urgences compétents si besoin est
- au président ou à un membre du bureau.

• Nous ne sommes pas responsable des pertes, vols et détériorations d'affaires personnelles.

• Seul un déménagement, une perte d'emploi, ou une raison médicale sérieuse et motivée par un certificat médical pourra donner lieu à un remboursement des trimestres non effectués.

INTERNET

• Un site Internet a été mis en place afin de vous donner des informations sur les membres du bureau, les tarifs, les cours, les stages, soirées et manifestations du club. Il est accessible a tous à l'adresse suivante : http://accro2gym.fr. Vous pouvez faire vivre ce site en envoyant vos photos de cours ou de manifestations du club par email. Une adresse email est à votre disposition : mail@accro2gym.fr

• Des photos ou films des adhérents durant les cours ou manifestations seront disponibles sur le site Internet sauf désaccord écrit des parents ou gymnastes majeurs. Le club s'engage à ne notifier aucune information personnelle (nom, age, adresse) des adhérents sur le site Internet.

Fait à Faverges, le 29 septembre 2013
La présidente